



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GILETTE

Nombre de membres :

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation : 07/04/2026

Date d'affichage : 07/04/2026

DELIB 2026_04_10

OBJET : Désignation du secrétaire de séance

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le treize avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie annexe des quartiers du Pont-Charles-Albert, sous la présidence de M. Jean Claude NIEL, Maire.

Membres présents :

Mesdames Isabelle BOCCARON – Bénédicte CREUX - Patricia DEMAS – Alexandra ESTOREZ-
Marine FROITZHEIM - Magali IMBERT – Marie-Thérèse MORINA - Sandrine MOSCONI

Messieurs Honoré ACCHIARDI – Fabrice DI GIACOMO - Franck EMELINE – Julien FERRAN -
Laurent LOISON - Jean-Robert LUCCIONI – Vincent ORTIS – Jean-Claude ROSTAN

Membres excusés :

Mesdames Carine FICARA (pouvoir à Julien FERRAN) et Sarah SERGAS (pouvoir à Magali IMBERT).

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18 H 30

Secrétaire :

Mme Isabelle BOCCARON, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L. 2121-15 qui prévoit qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ;

.../...

**Suite délibération n° 2026_04_01
du 13 AVRIL 2026**

VU l'article L. 2121-21 du CGCT, qui permet de déroger au scrutin secret pour cette désignation, sous réserve d'une décision unanime ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un secrétaire de séance pour la présente séance ;

CONSIDÉRANT la candidature de c, conseillère municipale ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES

- DÉCIDE DE NE PAS PROCÉDER** au scrutin secret pour cette désignation, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, cette décision étant prise à l'unanimité
- DÉSIGNE** Mme Isabelle BOCCARON en qualité de secrétaire de séance pour la présente séance.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations du Conseil Municipal
le Maire

Jean Claude NIEL



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en préfecture le 15/04/2026 et son affichage le 15/04/2026 et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <http://www.telerecours.fr/>, dans un délai de deux mois à compter du 15/04/2026.

le Maire
Jean Claude NIEL

